



LES SERVICES INCLUS DANS VOTRE CONTRAT CARCEPT SANTÉ KLÉ

Diminuer vos dépenses de santé
et vous simplifier la vie au quotidien

L'accès au réseau de soins Santéclair

« Je n'ai pas hésité à changer de lunettes car les tarifs étaient bien plus avantageux en passant par le réseau Santéclair et je n'ai pas eu de reste à charge ! »

Catherine, 61 ans

- vous bénéficiez de **tarifs négociés auprès de professionnels de santé** recommandés (réductions de **10 à 40 %** par rapport aux prix pratiqués ailleurs) : 7 600 opticiens, dentistes, audioprothésistes, 380 diététiciens, ostéopathes, chiropracteurs et 30 hôpitaux cliniques pour la chirurgie orthopédique
- vous gagnez du temps, grâce à l'**outil de géolocalisation** vous permettant d'identifier ces professionnels
- vous bénéficiez d'un **accompagnement personnalisé**, de l'analyse de vos devis, de conseils pour choisir un établissement hospitalier, de services en ligne pour le sommeil, la nutrition, le sport et l'automédication...

Approuvé par
11 MILLIONS
de
bénéficiaires

La téléconsultation avec "Médecin Direct"

Besoin d'une consultation médicale à tout moment et sans contrainte ? Avec la téléconsultation **par téléphone, par chat ou par visio 7j/7 et 24h/24**, vous accédez en permanence à un médecin généraliste ou spécialiste afin d'obtenir un conseil et même une ordonnance si nécessaire !

Le deuxième avis médical

Parce que deux avis valent mieux qu'un, surtout lorsque cela concerne notre santé. Avec ce service, **un médecin expert analyse le diagnostic** posé par le 1^{er} médecin à partir de votre dossier médical en cas de maladie grave ou invalidante.

Utile aussi dans la vie courante pour obtenir du coaching santé ou des conseils de professionnels pour vous accompagner dans l'automédication en toute sécurité.

Une assistance sur mesure en cas de coup dur

« Grâce à l'assistance, j'ai pu bénéficier d'heures de ménages à la sortie de mon hospitalisation, ce n'était pas du luxe ! Mon chien a également pu être gardé, je ne m'attendais pas à autant d'aide. »

Bernard, 67 ans

En cas d'hospitalisation ou d'immobilisation à domicile, vous bénéficiez :

- d'une **aide à domicile** pour le ménage, la vaisselle, la préparation de vos repas, le repassage...
- de **services de proximité** : livraison à domicile de vos repas, vos courses et vos médicaments, portage d'espèces, coiffeur à domicile
- de la **prise en charge de vos animaux domestiques**
- d'une **aide aux déplacements** aux rendez-vous médicaux, présence d'un proche, transfert convalescence chez un proche
- de la **prise en charge des enfants, petits-enfants ou des ascendants**

Valable
y compris en cas
d'hospitalisation
imprévue